

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 03 MARS 2026 À 19H00
COMMUNE DE SAINTE-SIGOLENE
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 24 février 2026 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : Mr Didier ROUCHOUSE, Président, Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Brigitte BEST, Mr Gérard CELLE, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.

EXCUSÉE : Mme Noëlle BERTHASSON

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Adeline BRUN ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER

ABSENTS : Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne PICHON KELLY

Mr le Président ouvre la séance à 19h00

Approbation du procès-verbal du CCAS du 22 janvier 2026

A l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par délégation au Président

6 colis alimentaires distribués pour 4 foyers différents (1 personne seule, 2 Familles monoparentales, 1 couple)

1-Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget CCAS

Délibération n°2026_03_01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 123-8 du code de l'action sociale et des familles disposant que les règles régissant la comptabilité ces communes sont applicables aux CCAS,

Monsieur le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

La collectivité a adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'administration est amené à délibérer sur le Compte Financier Unique 2025.

Le CFU du budget annexe du CCAS fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes	+ 133 179.00 €	+ 726.54 €	+ 133 905.54 €
Dépenses	+ 132 654.55 €	+ 0.00 €	+ 132 654.55 €
Résultat de l'exercice	+ 524.45 €	+ 726.54 €	+ 1 250.99 €
Résultat antérieur reporté	+ 379.92 €	+ 9 833.67 €	+ 10 213.59 €
Résultat de clôture	+ 904.37 €	+ 10 560.21 €	+ 11 464.58 €

Les documents budgétaires sont à disposition des membres du conseil d'administration auprès du service finances.

Toutes explications entendues, le Conseil d'administration, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS.

2- Débat d'orientation budgétaire

Délibération n°2026_03_02

Vu l'article L1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) joint à la présente délibération

Considérant que les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs, dont les CCAS, organisent dans un délai de 10 semaines précédant le vote du Budget Primitif, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir.

Monsieur le Président, présente au Conseil d'Administration les grandes orientations pour la préparation du budget primitif 2026, résumées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB).

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et en avoir débattu, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité à prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026

Questions diverses

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance

Anne PICHON KELLY

Mr le Président

Mr Didier ROUCOUSE


